PRÉCIS

DE LA RÉCLAMATIO

DU SIEUR CAZEAU,

CI-DEVANT

NÉGOCIANT A MONTRÉAL EN CANA

Renvoyée du Comité des Rapports à celui de Liqu

FRANÇOIS CAZEAU, de la province d'Angoumois en 1753, ſes capitaux & ſon induſtrie dans le Canada, alo ſion françaiſe: fixé à Montréal, il forma quatre autres m commerce, ou grands magaſins (1), à différentes diſtances, pou viſionnement général de la colonie; il établit pluſieurs compt les nations ſauvages, pour la traite des pelleteries. Son comm vint immenſe; ſa loyauté lui gagna l'affection générale; beaucoup de conſidération parmi ſes compatriotes, & une g fluence chez les ſauvages.

---

(1) Voyez pièces juſtificatives dépoſées au bureau de liquidation primées à la ſuite de la réclamation du ſieur Cazeau, pages 54 &

C I S

CLAMATION

CAZEAU,

EVANT

NTRÉAL EN CANADA;

pports à celui de Liquidation.

---

la province d'Angoumois, porta, duſtrie dans le Canada, alors poſſeſ- il forma quatre autres maiſons de), à différentes diſtances, pour l'appro- e; il établit pluſieurs comptoirs chez e des pelleteries. Son commerce de- agna l'affection générale; il acquit ſes compatriotes, & une grande in-

---

oſées au bureau de liquidation, & im- du ſieur Cazeau, pages 54 & 56.

Citoyen & guerrier, il prit pa
de 1754; il combattit ſous les ord
de Luſignan (1).....

A la paix, il paſſa en France,
gouvernement ſur la ceſſion de
terre; il apprend, dans les bur
qu'aux circonſtances; il ſe décid
à ſes frères cet eſpoir conſolant

Il travaille conſtamment à pr
coopérer utilement à cette révol
velle Angleterre lui en annonce
que deux émiſſaires, envoyés ſecr
cour de France au congrès, qui
certitude le détermine à ſe décla
de la lettre d'invitation que le
fait circuler dans la colonie par
des nations ſauvages, & n'oubli
il établit des intelligences avec
troupes ſont envoyés en Canada,
lite leurs opérations (2).....

Un autre corps d'armée, envo
« Je vous ſupplie, (dit le généra
au ſieur Cazeau, & qui lui fut ren
» ſupplie de pourvoir à tous les b

---

(1) Voyez la réclamation, pag
(2) Voyez pièces, cottes 6, 7
(3) Voyez pièces juſtificatives, c

yen & guerrier, il prit part à tous les événemens de la guerre
4; il combattit ſous les ordres de MM. de Levi, de Montcalm,
ignan (1).....

paix, il paſſa en France, pour connaître les intentions du
nement ſur la ceſſion de la colonie, abandonnée à l'Angle-
il apprend, dans les bureaux des miniſtres, qu'on n'a cédé
circonſtances; il ſe décide à repaſſer en Canada, & reporte
ères cet eſpoir conſolant du retour à la mère-patrie.

ravaille conſtamment à préparer & augmenter les moyens de
er utilement à cette révolution; bientôt les troubles de la nou-
Angleterre lui en annoncent le moment prochain. Il apprend
eux émiſſaires, envoyés ſecrettement, promettoient l'appui de la
de France au congrès, qui ſe formoit alors à Philadelphie. Cette
de le détermine à ſe déclarer l'ami de la liberté; il ſe charge
ettre d'invitation que le congrès adreſſe aux Canadiens; il la
rculer dans la colonie par ſes commis & ſes agens; il s'aſſure
tions ſauvages, & n'oublie aucun moyen de diſpoſer les eſprits;
olit des intelligences avec les Américains . . . Des corps de
s ſont envoyés en Canada, il les approviſionne à crédit, & faci-
urs opérations (2).....

autre corps d'armée, envoyé par le congrès, entre en Canada.
ous ſupplie, (dit le général Washington, dans une lettre adreſſée
ur Cazeau, & qui lui fut remiſe par le colonel Antill (3), « je vous
olie de pourvoir à tous les beſoins de cette armée; je vous garantis

---

(1) Voyez la réclamation, pages 3, 38 & 60.

(2) Voyez pièces, cottes 6, 7, 10, 12.

(3) Voyez pièces juſtificatives, cotte 8, pag. 52 & 53, & cotte 3, page 50.

» ma foi & mon honneur pour une bonne & ample récompen
» bien que pour votre ſûreté & repos . . . . » Le ſieur Cazeau
à cette invitation . . . Il approviſionne & alimente l'armée à
il donne ordre à ſes commis & à ſes agens de livrer, à créd
aux Canadiens qui voudroient s'enrôler, tout ce qui leur ſero
faire en habillemens, armes & proviſions (1). L'armée eſt
crutée & augmentée de trois corps de troupes de Canadi
ont reſté conſtamment au ſervice du congrès.

Par les ſoins & les intelligences du ſieur Cazeau, des partis
ſont ſurpris & défaits, des conſpirations contre les généra
cains ſont découvertes, & les projets du gouvernement bri
éventés & prévenus. Il empêche la jonction des armées de
& de Clinton, & prépare le ſuccès de l'affaire de Sarat

Enfin, le ſieur Cazeau voit paroître ouvertement cet app
& ſi deſiré, de la cour de France ; il reçoit l'agréable n
traité, ſigné le 6 février 1778, entre la France & les Et
En novembre, le père Germain, ex-jéſuite, lui envoie, de
monſieur d'Eſtaing, une proclamation au nom du roi, adr
habitans du Canada, ſes anciens ſujets, dans laquelle il
» déclare formellement, au nom de ſa majeſté, qui m'y a aut
» qui m'a ordonné de le faire, que tous ſes anciens ſujets
» rique ſeptentrionale, qui ne reconnoîtront plus la ſupré
» l'Angleterre, peuvent compter ſur ſa PROTECTION
APPUI (3).

(1) Voyez pièces juſtificatives, cotte 9, page 54.

(2) Voyez la réclamation, page 17, 18, 19.

(3) Voyez la proclamation de M. d'Eſtaing, annexée à la réc
cotte 16, page 59.

e bonne & ample récompenſe, auſſi
os . . . .» Le ſieur Cazeau ſe livre
onne & alimente l'armée à crédit;
ſes agens de livrer, à crédit auſſi,
rôler, tout ce qui leur ſeroit néceſ-
oviſions (1). L'armée eſt ainſi re-
ps de troupes de Canadiens, qui
du congrès.

du ſieur Cazeau, des partis ennemis
irations contre les généraux amér-
ojets du gouvernement britannique
a jonction des armées de
cès de l'affaire de Sarat
oître ouvertement cet app is.
e; il reçoit l'agréable n e
entre la France & les Etats-Unis.
ex-jéſuite, lui envoie, de la part de
ation au nom du roi, adreſſée aux
s ſujets, dans laquelle il dit: « Je
de ſa majeſté, qui m'y a autoriſé, &
que tous ſes anciens ſujets de l'Amé-
econnoîtront plus la ſuprématie de
ſur ſa PROTECTION ET SON

---

otte 9, page 54.
17, 18, 19.
d'Eſtaing, annexée à la réclamation,

Sur des assurances aussi positi
aucune mesure ; son dévouement
court . . . Il gagne des officiers an
la reddition d'une place importan
qui se donnera ; il fait parvenir
les opérations qu'il a concertées.
le sieur Cazeau lui-même est s
coule de ses mains ; ses gardes
recevoir & donner des instructio
congrès, il est décidé que l'on e
ordres de monsieur de la Fayette
vages, pour porter au sieur Caz
poser les esprits (3) ; mais le sieu
fligeante nouvelle qu'Arnold s'é
Fayette, & que son sentiment a

Cependant les biens du sieur Ca
prisonné, sa famille dispersée (5

Infatigable au milieu de ces
gagne des espions, & fait de no
mais il apprend que le général W
tilement le départ de M. de
d'Arnold . . . . . Alors il se

(1) Voyez pièces justificatives, c
(2) Voyez pièces justificatives, c
(3) Voyez pièces justificatives, c
(4) Voyez page 28.
(5) Voyez pièces justificatives, c

des aſſurances auſſi poſitives, le ſieur Cazeau ne garde plus
e meſure; ſon dévouement lui fait oublier tous les dangers qu'il
.. Il gagne des officiers anglois, s'aſſure, par leurs moyens, de
lition d'une place importante, & du gain de la première bataille
donnera; il fait parvenir au congrès des avis (1) réitérés ſur
érations qu'il a concertées. Un guide trahit un de ſes envoyés;
ur Cazeau lui-même eſt ſoupçonné & mis en priſon.... L'or
de ſes mains; ſes gardes deviennent ſes agens; il continue de
ir & donner des inſtructions & des avis: (2) ſur ſes inſtances au
es, il eſt décidé que l'on enverra une armée en Canada, ſous les
de monſieur de la Fayette; M. de la Fayette députe trois ſau-
, pour porter au ſieur Cazeau une proclamation, propre à diſ-
les eſprits (3); mais le ſieur Cazeau reçoit en même temps l'af-
te nouvelle qu'Arnold s'étoit oppoſé au départ de M. de la
ce, & que ſon ſentiment avoit prévalu (4).

endant les biens du ſieur Cazeau ſont confiſqués, ſon fils eſt em-
né, ſa famille diſperſée (5).

tigable au milieu de ces revers, il continue ſes intelligences,
des eſpions, & fait de nouvelles tentatives auprès du congrès;
apprend que le général Washington a ſollicité lui-même inu-
nt le départ de M. de la Fayette; il apprend la trahiſon
old..... Alors il ſe décide à ſe procurer à lui-même la

Voyez pièces juſtificatives, cotte 4, page 50.
Voyez pièces juſtificatives, cotte 18, pages 61, 62.
Voyez pièces juſtificatives, cotte 5, page 51, & cotte 4, page 50.
Voyez page 28.
Voyez pièces juſtificatives, cotte 23, page 64.

liberté qu'il avoit procuré à quantité de priſonniers (1). Il

La paix eſt faite ; les Canadiens ſont, une ſeconde fois, aba
à l'Angleterre. — Le ſieur Cazeau, ainſi proſcrit & privé de
fortune, porte au congrès le tableau de ſes pertes. Ce ſénat,
réſolution du 6 février 1783, reconnoît les ſervices du ſieur
en ces termes (2) : « Nous reconnoiſſons que le ſieur Caze
» doit une fortune conſidérable dans le Canada, qu'il prit d
» heure un parti décidé en faveur de la révolution an
» qu'il a rendu des ſervices ſignalés à notre armée dans ce p
» des ſupplémens de proviſions & autres fournitures, qui
» tourné à pure perte ; qu'il a de plus fait tous ſes efforts p
» dre de plus grands ſervices, quoique ſans ſuccès ; que ſa
« & ſes principes lui attirèrent le reſſentiment du gouverne
» glois, & occaſionèrent la ſéqueſtration de ſes biens, l'emp
» ment de ſa perſonne, celui de ſon fils, & d'autres o
» qu'il s'eſt échappé de ſa priſon, & qu'après avoir lutté co
» ſieurs dangers & fatigues, il eſt arrivé parmi nous, de
» tout ».

» Qu'il paroît, par d'autres témoignages reſpectables, qu
» Cazeau AVOIT DE GRANDES PROPRIÉTÉS DANS LE CA
» ET UNE INFLUENCE MARQUÉE PARMI SES CONCIT
» ET QU'IL A ÉTÉ RUINÉ PAR SON ATTACHEMENT A LA
» DES ÉTATS-UNIS. »

On régla proviſoirement les comptes des avances par
faites par le ſieur Cazeau, & le payement en fut ordonné ;

(1) Voyez pièces juſtificatives, page 62 & 63.

(2) Voy. pièces juſtificatives, pages 64 & 65, cottes 23 & 2

ité de priſonniers (1). Il s'évade.
ont, une ſeconde fois, abandonnés
, ainſi proſcrit & privé de toute ſa
u de ſes pertes. Ce ſénat, par ſa
nnoît les ſervices du ſieur Cazeau
oiſſons que le ſieur Cazeau poſſé-
ans le Canada, qu'il prit de bonne
ur de la révolution américaine;
és à notre armée dans ce pays, par
& autres fournitures, qui lui ont
lus fait tous ſes efforts pour ren-
oique ſans ſuccès; que ſa conduite
reſſentiment du gouvernement an-
ſtration de ſes biens, l'empriſonne-
le ſon fils, & d'autres outrages;
& qu'après avoir lutté contre plu-
eſt arrivé parmi nous, deſtitué de

noignages reſpectables, que le ſieur
PROPRIÉTÉS DANS LE CANADA,
UÉE PARMI SES CONCITOYENS,
ON ATTACHEMENT A LA CAUSE

comptes des avances particulières
yement en fut ordonné; mais l'in-

---

ge 62 & 63.
es 64 & 65, cottes 23 & 24.

tendant des finances (Robert Mo
ment, n'offrit au ſieur Cazeau que
Le ſieur Cazeau refuſa une ſi od
il fit de vains efforts ; il ne put
cier & ſes collègues ; enfin il
RÉCLAMER LA COMPENSATIO
TRIOTISME ET LES PROMESSE
ÉPROUVER.

Il eſt conſtant que le ſieur Ca
fortune conſidérable, pour ſervir
nir à cette mère chérie une colo
conſtant qu'il ne s'eſt expoſé à ce
ce retour, que ſur la foi du trait
France & les Etat-Unis ; il eſt
à un abandon abſolu & ſans ré
nelles du roi » *d'accorder* PROT
» *ſujets qui ne reconnoîtront p*
Enfin la ruine du ſieur Cazeau n
qu'après cette promeſſe ſolemnell

Ce ſeroit ſans doute affoiblir
que de les commenter ; car ſi
chef d'une grande nation promet
un joug étranger, & s'unir ave
l'appui (1), ne l'engagent à ri
obligatoire & ſacré, il ne faut pl
de juſtice.

(1 V. page 60, 2e. §.

des finances (Robert Morris), au lieu d'effectuer ce paye-
n'offrit au ſieur Cazeau que du papier perdant 85 pour 100.
r Cazeau refuſa une ſi odieuſe compoſition; il ſollicita, mais
vains efforts; il ne put vaincre la réſiſtance de ce finan-
ſes collègues; enfin il ſe décida A VENIR EN FRANCE
MER LA COMPENSATION DES PERTES QUE SON PA-
ISME ET LES PROMESSES DE SON ROI LUI ONT FAIT
VER.

t conſtant que le ſieur Cazeau a expoſé ſa vie, a ſacrifié une
conſidérable, pour ſervir ſa patrie; il a tout perdu pour réu-
cette mère chérie une colonie puiſſante qui le déſiroit : il eſt
nt qu'il ne s'eſt expoſé à ces ſacrifices, que dans l'intention de
our, que ſur la foi du traité, ſigné le 6 février 1778, entre la
& les Etat-Unis; il eſt conſtant ſur-tout qu'il ne s'eſt livré
abandon abſolu & ſans réſerve, que ſur les promeſſes ſolem-
du roi » *d'accorder* PROTECTION *&* APPUI *à tous ſes anciens*
ts qui ne reconnoîtront plus la ſuprématie de l'Angleterre ».
la ruine du ſieur Cazeau n'a COMMENCÉ & n'a été conſommée
es cette promeſſe ſolemnelle; —— il en réclame l'exécution.

feroit ſans doute affoiblir les expreſſions de cette promeſſe,
e les commenter; car ſi la PROTECTION & L'APPUI que le
'une grande nation promet à ſon ſujet, en l'invitant à ſecouer
ig étranger, & s'unir avec une nation dont il s'eſt déclaré
(1), ne l'engagent à rien; ſi ce n'eſt pas là, un contrat
toire & ſacré, il ne faut plus parler d'engagement, d'équité, ni
lice.

V. page 60, 2e. §.

L'Angleterre n'avoit fait proclamer que de ſimples invitat
cependant elle s'eſt crue engagée. A la paix, elle a accueilli,
niſe & recompenſé, non pas ſeulement quelques individus
tous les réfugiés; elle a donné le ſpectacle intéreſſant de
mille citoyens, entretenus pendant trois ans aux dépens d
public, & payés pendant ce temps de toutes les pertes, lég
conſtatées, faites par chacun d'eux. Cette politique n'eſt pas ſ
noble, elle eſt naturelle, humaine & juſte; elle eſt prévoyan
nation qui récompenſe, trouve par-tout des amis.

La France, de ſon côté, n'a pas été moins généreuſe: en ré
comptes avec les Etats-Unis, elle leur a fait l'abandon de cin
d'intérêts des 35 millions qu'elle leur avoit avancés. —— I
plus, poſtérieurement à la paix, conſenti un cautionnement
au profit de la Hollande, pour toutes les ſommes que cette r
avoit avancées aux Etats-Unis.

D'après ces principes, le ſieur Cazeau devoit eſpérer la juſt
eſt due; aujourd'hui, il l'attend avec confiance de la ſageſ
ſemblée nationale; ſa réclamation eſt l'exécution de ſes
C'eſt l'application de ſes principes. —— Le ſieur Cazeau
ſa patrie de tout ſon pouvoir, de toutes ſes facultés; il
tous les dangers, il a expoſé ſa vie, il a tout perdu en
aux promeſſes de ſon roi; il a entraîné dans ſa ruine des a
qui ſont reſtés ſes créanciers de ſommes conſidérables; ſa f
errante; ils ſouffrent depuis dix ans tous les beſoins. —— I
juſte d'indemniſer le ſieur Cazeau.

La France, rigoureuſement, ſeroit obligée, ſeule, à ce
juſtice; —— elle y eſt obligée ſolidairement. Il y auroit d
roſité, à elle, d'indemniſer le ſieur Cazeau de la totalité des

ner que de ſimples invitations, &
A la paix, elle a accueilli, indem-
lement quelques individus, mais
e ſpectacle intéreſſant de quarante
t trois ans aux dépens du tréſor
s de toutes les pertes, légalement
Cette politique n'eſt pas ſeulement
& juſte; elle eſt prévoyante. *Une*
ar-tout des amis.

été moins généreuſe: en réglant ſes
leur a fait l'abandon de cinq années
leur avoit avancés. —— Elle a de
onſenti un cautionnement ſolidaire,
tes les ſommes que cette république

Cazeau devoit eſpérer la juſtice qui lui
avec confiance de la ſageſſe de l'af-
on eſt l'exécution de ſes décrets.
es. —— Le ſieur Cazeau a ſervi
de toutes ſes facultés; il a bravé
vie, il a tout perdu en ſe livrant
ntraîné dans ſa ruine des amis zélés,
ſon mes conſidérables; ſa famille eſt
ans tous les beſoins. —— Il eſt donc
n.

ſeroit obligée, ſeule, à cet acte de
olidairement. Il y auroit de la géné-
r Cazeau de la totalité des ſacrifices,

faits uniquement pour ſervir la
ſolemnelles du chef de cette mère
l'exigeroit même.... Mais dans
faire des ſacrifices à la choſe pu
de ſon devoir, & c'eſt ſelon ſo
ſageſſe de l'aſſemblée, & il ſe pla
à la demande de la moitié des p
demnité proportionnée aux perte
de toutes eſpèces éprouvées, dep
— Le ſieur Cazeau oſe prier de
appuyer ſa demande auprès du
payement de l'autre moitié de
que le ſolde du compte des avanc
Etats-Unis (1).

La juſtice, l'humanité, l'honn
qui dictent les décrets de l'aſſemb
rans du ſuccès de ſa réclamation

(1) Voyez pièces juſtificatives, p

De l'Imprimerie de L. POT
n

niquement pour ſervir la patrie, & ſur la foi des promeſſes elles du chef de cette mère commune ; —— l'intérêt politique roit même.... Mais dans ce moment, où chacun s'empreſſe de des ſacrifices à la choſe publique, le ſieur Cazeau ſent qu'il eſt devoir, & c'eſt ſelon ſon cœur, d'abandonner ſon ſort à la de l'aſſemblée, & il ſe plaît à borner lui-même ſa réclamation emande de la moitié des pertes qu'il a eſſuyées, & à une in- é proportionnée aux pertes également réelles, aux privations tes eſpèces éprouvées, depuis dix ans, par lui & toute ſa famille. e ſieur Cazeau oſe prier de plus l'aſſemblée nationale de vouloir er ſa demande auprès du congrès, pour faire effectuer le ent de l'autre moitié de ſes pertes & ſacrifices, de même ſolde du compte des avances qu'il a faites pour les troupes des Unis (1).

juſtice, l'humanité, l'honneur, le patriotiſme, toutes les vertus ctent les décrets de l'aſſemblée nationale, lui ſont des ſûrs ga- u ſuccès de ſa réclamation.

CAZEAU.

---

(1) Voyez pièces juſtificatives, pages 64 & 65, 70 & 71.

De l'Imprimerie de L. POTIER DE LILLE, rue Favart, n°. 5.